AR Prefecture

016-200072023-20240703-20240703_10-DE Reçu le 09/07/2024

République Française



Département de la Charente

Séance du mercredi 03 Juillet 2024

Délibération n°20240703_10

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice: 70
Présents: 34
Suppléants: 3
Pouvoirs: 5

= VOTANTS: 42
- dont « pour »: 42
- dont « contre »: 0
- dont « abstention »: 0

Objet : RESSOURCES HUMAINES : Signature d'une convention service Recrutement Remplacement Renfort avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Le mercredi 03 juillet 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 28/06/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TUSSON.

<u>Présents</u>: FOURÉ Brigitte - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric - CHAMPALOUX Didier - LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert - MAINGUET Martine - COYAUD Pierrick - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique - CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe - THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James - ROULAUD Jean-Jacques - BOUYSSET Céline - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid - DANEDE Laurent - VERGNAUD David - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - MAGNANT Jocelyne - MICHONNEAU Patrick.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
- 2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine
- 3-DUPUY Marie-Christine suppléante de GOYAUD Philippe

Pouvoirs:

1-GEOFFRION Olivier pouvoir à FOURÉ Brigitte

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à BOIREAUD Philippe

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

4-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

5-COMBAUD Renaud pouvoir à CROIZARD Christian

Absents/excusés: COMBAUD Alain – LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie – BORNE Bernard – BLANCHON Alain-FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre - DURAND Jean-Louis - PAPILLAUD Sonia – HENTRY Jimmy - JEUNE Karine – FOUGERAT Liliane - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - POTEL Maryse - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques-PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond - JÉROME Géraldine.

départ de COMBAUD Renaud – départ de KAUD Pascal – départ de CRINE Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : Éric BOUCHET.

AR Prefecture

016-200072023-20240703-20240703_10-DE Reçu le 09/07/2024

Objet : RESSOURCES HUMAINES : Signature d'une convention service Recrutement Remplacement Renfort avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le projet de convention et ses annexes ;

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :
 - pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
 - pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.
 - pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
 - pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Si la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formaliste procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1er janvier 2021, en application des dispositions de l'article L.452-44 du Code Général de la fonction publique. Elle remplace les conventions « Intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Considérant que notre établissement public est susceptible d'avoir besoin de recourir à de tels services, Monsieur le Président propose de signer la convention précitée avec le CDG16.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à exécuter tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président, Christian CROIZARD

